



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan

Mairie de Kervignac
rue de la mairie
56700 KERVIGNAC

Dossier suivi par : Franck CHAVALLE

Objet : demande de permis d'aménager

A Vannes, le 09/09/2021

numéro : pa09421n0004

adresse du projet : le grand champ 56700 KERVIGNAC

nature du projet :

déposé en mairie le : 13/07/2021

reçu au service le : 21/07/2021

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - Chambre dolménique à Tri-Men-de-Castello

demandeur :

LE CHAT SOPHIE CC BLAVET

BELLEVUE OCÉAN

allée de ti neue

56700 merlevenez

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

AVIS DÉFAVORABLE :

Le projet d'une zone industrielle sur un terrain agricole actuellement ouvert ne s'intègre pas dans le paysage actuel autour du dolmen. La division parcellaire proposée ne prend pas en compte la présence d'un bois au sud du terrain qu'elle fait disparaître au trois-quart.

Des petits lots au sud et un grand lot au nord permettraient de sauver ce boisement caractéristique.

Une haie est à planter en limite est pour intégrer cette zone dans le paysage bocager ouvert qui entoure le monument historique.

NOTA : Le projet est en contradiction avec l'engagement du préfectoral du "zéro artificialisation".

L'architecte des Bâtiments de France

Olivier CURT